Faits marquants

Parallèlement à la mise en marché, la mise en valeur est devenue une priorité pour les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et une solution au développement des communautés rurales. Une première expérience-pilote en aménagement, financée par l'Office des producteurs de bois de Rimouski, fut menée en 1968, à Sainte-Paule. Par la suite, en 1971, prenaient naissance les premières fermes forestières et le premier groupement forestier du Québec dans la région de Restigouche. La même année, le gouvernement du Québec entreprenait un programme de revalorisation de la forêt privée par l'intermédiaire du Fonds de recherche de l'Université Laval (FRUL).

Le plan de l'Est

Les années 1980 sont par ailleurs marquées par une implication financière du gouvernement fédéral avec le **Plan de l'Est**, destiné uniquement aux régions de l'Est du Québec. Instauré en 1983, ce programme accordait un statut officiel aux producteurs en leur donnant accès à différents programmes d'aides techniques et financières. Le Syndicat était l'organisme mandaté pour administrer ce programme, dont l'objectif principal était de valoriser l'autonomie des producteurs forestiers dans le cadre de leurs activités d'aménagement forestier. C'est notamment par le Plan de l'Est qu'ont débuté les activités de transfert de connaissances et de compagnonnage. Une des réalisations intéressantes de cette période a par ailleurs été la mise au point d'un insecticide biologique, le BT, qui a permis et permet encore de lutter efficacement contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le Plan de l'Est a pris fin en 1996. Mentionnons que le « volet aide individuelle », du programme de mise en valeur des forêts privées tire son origine de ce programme.

Sommet sur la forêt privée

En mai 1995, un **Sommet sur la forêt privée** s'est tenu pour convenir d'un nouveau régime forestier pour la forêt privée. Le consensus intervenu chez l'ensemble des intervenants régionaux et provinciaux a confirmé l'importance que chaque région se dote d'un plan de protection et de mise en valeur des ressources de la forêt privée (PPMV), afin de favoriser une utilisation judicieuse des ressources forestières et d'en concilier les intérêts collectifs et individuels. La mise en place des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées, en 1996, et la régionalisation du programme de mise en valeur figurent parmi les principales résultantes de ce Sommet. De nouveaux rôles ont alors été confiés au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent dont la production et le suivi des PPMV, la coordination des activités d'information, de formation et de transfert de connaissances et la gestion du Statut de producteur forestier. Lors de ce sommet, les participants ont également convenu que les syndicats représentaient des interlocuteurs privilégiés en matière de certification environnementale.

Le Projet de développement durable

Plus récemment, en 2003, les producteurs et leurs organisations, le Syndicat des producteurs forestiers et les organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent, convenaient d'une **vision d'avenir** les engageant à assurer un développement durable de leurs forêts. Cette vision a donné naissance, en 2005, à un **Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent**, comportant 23 actions à mettre en œuvre sur un horizon de 10 ans. Chacune implique un promoteur désigné et s'appuie sur la collaboration de nombreux partenaires. Trois ans plus tard, on compte plusieurs actions réalisées ou en voie de l'être et qui laisseront sans nul doute leur marque dans le temps, qu'il s'agisse du dossier de la valorisation des emplois forestiers, du soutien à la relève forestière ou encore du plan de communication visant à mieux faire connaître la forêt privée auprès du grand public.

Les enjeux toujours d'actualité

- La priorité de la forêt privée dans l'approvisionnement des usines.
- Un prix juste et équitable pour les bois issus de la forêt privée.
- Un soutien adéquat à la mise en valeur.

Et plus que jamais, en 2008 :

- La mise en place de mesures d'aide pour aider les producteurs à passer au travers des situations de crise, comme il se vit présentement.
- Une fiscalité forestière adaptée aux réalités des propriétaires forestiers.
- L'accompagnement et le support aux jeunes qui veulent vivre de la forêt dans leur communauté.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Perspectives forêts, novembre-décembre 2008

www.spfbsl.com

Quelques pages d'histoire...

La fin des années 1950 représente une période charnière pour les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, car elle marque les premiers jalons de la mise en marché collective. En ces temps difficiles où les propriétaires de lots boisés subissent durement les contrecoups de la crise forestière, Perspectives Forêts tenait à rappeler le travail colossal des pionniers engagés dans une même cause et voulant servir le même idéal : améliorer les conditions de vie des producteurs forestiers. Cette brève rétrospective ne rend toutefois pas justice à l'envergure de leur travail mais veut plutôt refléter l'esprit dans lequel la structure syndicale et la mise en marché collective ont été créées.

Bonne lecture !

La mise en marché collective

Au cours des années 1950 naît à l'Union catholique des cultivateurs le principe « d'obtenir une juste part des bénéfices », défendu à travers l'idée de « vente collective ». En 1956, après plusieurs années de revendications, l'UCC obtient du gouvernement Duplessis la **Loi sur la mise en marché des produits agricoles**. Cette loi légalise alors la pratique des « ententes collectives », c'est-à-dire la mise en place de plans conjoints permettant de fixer collectivement les conditions de vente des produits agricoles. Ce gain majeur a donné aux propriétaires forestiers une force majeure puisque jusque là, chacun devait transiger individuellement avec les industriels de la transformation, n'ayant alors aucun pouvoir pour fixer les conditions de vente.

Les producteurs de bois sont les premiers à s'organiser au Québec, et ce, avant les producteurs agricoles. Mentionnons qu'à cette époque, les puissantes multinationales de la transformation du bois tentaient d'entraver l'application de la mise en marché collective, puisqu'elle installait un réel rapport de force avec les producteurs. Les propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent fondent leur plan conjoint en 1958. Ils sont les deuxième après les producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Source :
La mise en marché collective, quelques pages d'histoire, Direction vie syndicale, Union des producteurs agricoles, février 2006.

UPA

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent rend hommage aux pionniers de la mise en marché collective des produits forestiers au Bas-Saint-Laurent!

Les producteurs du Bas-Saint-Laurent s'organisent

Jusqu'à l'instauration des premiers plans de mise en marché collective, les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent étaient parmi les plus défavorisés. On ne retrouvait dans la région aucune usine de bois à pâte et l'industrie du sciage s'approvisionnait peu de la forêt privée. Pour survivre, les producteurs devaient vendre leurs bois à l'extérieur de la région. Ils se retrouvaient également seuls à négocier avec l'acheteur.

Au départ, en 1958, il avait été convenu de créer un seul plan pour le Bas-Saint-Laurent, mais de le faire de façon progressive, le premier dans le secteur de Rimouski-Matapédia, le deuxième dans la région de Rimouski-Matane, le troisième dans la région de Rimouski-Témiscouta et le quatrième dans la région de Rimouski-Rivière-du-Loup. À partir de 1963, ces quatre plans conjoints étaient administrés par l'Office des producteurs de bois de Rimouski.

En 1975, tous les producteurs du Bas-Saint-Laurent étaient regroupés au sein d'un seul plan conjoint et du Syndicat des producteurs de bois, devenu aujourd'hui le Syndicat des producteurs forestiers. Au départ, seuls les offices étaient autorisés par la Loi sur la mise en marché à administrer les plans conjoints. Par la suite en 1961, les syndicats le sont aussi au nom des producteurs qu'ils représentent.

La mise en marché collective

Les présidents

OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE RIMOUSKI

1963-1968 **Léonard Otis**, Saint-Damase
1968-1969 **Charles-Eugène Belzile** Saint-Clément
1969-1976 Arthur Dubé, Saint-Octave-de-Métis

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT

1976-1983 **Hervé Filion**, Isle-Verte
1983-1986 **Michel Gagné**, Sainte-Blandine
1986-1991 **Jean-Maurice Lechasseur**, Saint-Charles-Garnier
1991-1992 **Maurice Cyr**, (président intérimaire) Matapédia
1992-1993 **Lionel Beaulieu**, Saint-Hubert
1993-1995 **Camille Desrosiers**, Sainte-Jeanne-d'Arc
1995-1996 **Daniel Turcotte**, (président intérimaire) Saint-André-de-Restigouche
1996-1997 **Réal Michaud**, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
1997-2001 **Adéodat Saint-Pierre**, Rimouski
2001-2002 **Bertrand Béland**, Saint-Charles-Garnier

SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT

2002-2005 **Bertrand Béland,** Saint-Charles-Garnier
2005-2007 **Jean-Maurice Lechasseur,** Saint-Charles-Garnier
2007 **Jean-Louis Gagnon,** Trois-Pistoles

La Fédération des producteurs de bois du Québec fut fondée en 1970 avec dans ses rangs 15 syndicats et offices qui administraient 26 plans conjoints. Aujourd'hui, on retrouve au sein de la Fédération 13 syndicats qui administrent 13 plans conjoints.

Un outil de mise en marché collective : le plan conjoint

LE PLAN CONJOINT EST un outil prévu à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, qui permet à un groupe de producteurs de négocier sur une base collective toutes les conditions de production et de mise en marché d'un produit et de devenir un seul et même vendeur auprès des acheteurs. C'est ce qu'on appelle « la mise en marché collective » qui autorise les producteurs à parler d'une seule voix et à négocier les conditions de vente auprès des acheteurs.

Au Bas-Saint-Laurent, les producteurs forestiers effectuent la mise en marché collective des bois destinés aux usines de pâtes, papiers et panneaux de particules ainsi que la biomasse de l'if du Canada à des fins de transformation et la biomasse forestière à des fins de production d'énergie.

Organisation de la mise en marché collective

LES GRANDES ÉTAPES

1958 Création du plan conjoint de Rimouski-Matapédia (2e plan à être créé au Québec)
1959 Création du plan conjoint de Rimouski-Matane
1961 Création du plan conjoint de Rimouski-Témiscouata
1962 Création du plan conjoint de Rimouski-Rivière-du-Loup
1963 Fusion des plans / Administration par l'Office des producteurs de bois de Rimouski
1975 Administration par le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, devenu en 2002 le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

La naissance d'une industrie

Inauguration de l'usine Donohue Matane (1988)

Dans un souci d'économie et d'efficacité, on assiste à la fusion de plusieurs plans conjoint au Québec au cours des années 1970. Durant cette période, les producteurs obtiennent sans cesse de meilleurs prix pour le bois vendu. Graduellement, avec les pouvoirs que leur conférait le plan de mise en marché collective, ils organisent la vente en commun de leurs bois destinés aux usines de pâtes et papiers, en commençant par le bois à pâte résineux et ensuite les bois à pâte feuillus. C'est au cours de cette période que les producteurs se font les partisans acharnés d'une plus grande implication dans la transformation du bois.

En 1970, une lutte sans précédent se conclura par la naissance en 1974 de Papiers Cascades Cabano inc.. Les producteurs avaient réussi à constituer un tiers du capital-actions nécessaire à son implantation en mettant en branle une campagne de souscription populaire. C'est au cours de cette même période que le Syndicat a pu s'engager à fournir un approvisionnement à long terme à la compagnie F.F. Soucy de Rivière-du-Loup. Cet accord a favorisé la mise en place d'une nouvelle usine de pâtes et papiers, créant un nombre d'emplois importants et assurant aux producteurs un nouveau débouché et de meilleurs prix.

↳

FÉLICITATIONS pour vos 50 ans!

MALLETTE
Comptables agréés
LL Nos gens font la différence TT

Mallette,10 bureaux pour mieux vous servir :
Amqui, Baie-Comeau, La Pocatière, Mont-Joli, Port-Cartier, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Pascal, Sept-Îles, Trois-Pistoles

www.mallette.ca

Une ère de developpement intense

Soulignons également qu'au cours des années 1980, des études de marché commandées par le Syndicat avaient démontré que l'implantation d'une papetière serait rentable dans la Vallée de la Matapédia. Les exigences de l'époque du ministère de l'Environnement ayant rendu impossible la concrétisation de ce projet, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à soutenir la construction d'une usine à Matane; projet qui fut concrétisé en 1988 par l'ouverture officielle de Donohue Matane. Auparavant, en 1982, suite à d'intenses revendications, une usine de panneaux-meubles s'implantait finalement à Sayabec, avec Uniboard Canada inc.

Le 4 mai 1990, 700 producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent se joignaient à 3 000 autres producteurs forestiers du Québec afin de manifester sur la Colline parlementaire pour revendiquer la priorité de la forêt privée dans l'approvisionnement des usines et manifester leur mécontentement face aux diminutions des budgets de la mise en valeur.

La période des années 1990 a quant à elle été marquée par la consolidation d'un partenariat avec l'industrie des pâtes et papiers. Même si les producteurs avaient contribué à la mise en place d'usines sur le territoire, l'approvisionnement en provenance de la forêt privée n'était pas assuré. Grâce aux divers mécanismes prévus à la Loi sur la mise en marché, le Syndicat a défendu les intérêts des producteurs en leur assurant une part des marchés qui leur revenait.

Témoignage d'un producteur

« L'économie forestière est née et s'est développée grâce aux producteurs »
Léonard Otis

Monsieur Léonard Otis a signé les premières conventions de mise en marché collective. Les producteurs l'avaient élu pour diriger les premiers pas de l'Office des producteurs de bois de Rimouski-Matapédia. Propos recueillis chez celui qui a vécu la création même de la mise en marché collective.

Le premier mandat que s'étaient donné les producteurs en créant leur plan conjoint de mise en marché, tient à rappeler M. Otis, était de mettre un terme aux multiples intermédiaires qui intervenaient entre les compagnies et les producteurs. L'article 26 de la Loi sur la mise en marché précisait en effet que l'Office devait négocier avec le premier acheteur. « Le premier acheteur c'était le petit acheteur local qui n'avait pas les moyens de payer le bois… Avec Abitibi Consolidated, à Trois-Rivières, il y avait jusqu'à six acheteurs qui se gardaient une commission. Donc il n'en restait plus beaucoup sur la paie du producteur. Il a fallu revendiquer une modification à la loi pour faire affaire avec le véritable acheteur qui était l'usine. Quand on a réussi à négocier directement avec les compagnies, on a pu déjà augmenter les prix aux producteurs jusqu'à 3 $ la corde. C'était dans la deuxième année du plan, en 1959 ».

Ses plus beaux souvenirs demeurent la solidarité « inébranlable » des producteurs. « Les gens voulaient sortir de la misère et s'impliquaient pour améliorer leur sort. Des fois je me demande comment on a fait pour faire tout ça », faisant allusion à l'implantation d'usines dans le Bas-Saint-Laurent. «Les producteurs étaient tellement forts par leur volonté de changer les choses. La bataille pour l'aménagement forestier, ce sont les producteurs qui l'ont menée, les batailles pour implanter des usines, ce sont les producteurs aussi qui les ont menées, qui ont payé des études de faisabilité et qui ont mis de l'argent de leur poche. On faisait un job de développeur, de commissaire industriel ni plus ni moins et on n'était pas payé pour ça. Pour moi, c'est incontestable, l'économie forestière est née et s'est développée grâce aux producteurs ! »

Celui qui fut aux premières lignes durant plus de 25 ans soutient que la Loi sur la mise en marché a permis de sauver le milieu rural. « Mais rien n'est pour autant réglé » ajoute-il, « Il y a urgence de créer de nouvelles conditions qui vont permettre aux jeunes de vivre de la forêt. Des conditions qui vont leur permettre d'être heureux comme producteurs et de s'impliquer comme nous on l'a fait dans le passé ». Plus que jamais, selon M. Otis, il faut une politique d'aide à l'établissement des jeunes, comme il existe en agriculture. Il est aussi essentiel pour lui de défendre les acquis et protéger La Loi sur la mise en marché. « Il faut jamais perdre ça, ce serait un recul terrible », ajoute celui qui a contribué à créer les premières structures de défense des intérêts des producteurs.

DESJARDINS APPLAUDIT

Pourquoi se retenir quand survient un moment aussi marquant ? C'est tout Desjardins qui souhaite un excellent 50e anniversaire à tous les membres du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Desjardins
Conjuguer avoirs et êtres